



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





Pour le secteur cimentier, l'année 2022 est une année difficile.

Le situation économique tendue qu'a connu notre pays sous l'effet combiné du contexte géopolitique mondial, et ses conséquences en termes de surenchérissement des prix de l'énergie et des matériaux de construction, et de la forte sécheresse, ont fortement impacté le marché du bâtiment et des travaux public et réduit par conséquent le niveau de la demande nationale de ciment.

Les livraisons de ciment des membres de l'APC ont été de 12,5 millions tonnes, soit une baisse de -10,65% par rapport à 2021. En comparaison à l'année 2011, la baisse est de -22,6%, soit -3,65 millions de tonnes de ciment non produites. En dehors de l'année 2020, fortement impactée par les effets du Covid, il faut remonter à 2007 pour retrouver le même volume de demande de ciment.

En clair, le dispositif industriel de production des cimentiers marocains a fonctionné en 2022 à 50% de sa capacité installée.

En marge de cette situation difficile, notre association a maintenu une activité soutenue au sein de ses Comités et Commissions, en adéquation avec ses objectifs propres dans les domaines de la promotion de la qualité, du développement durable, de la RSE, mais aussi pour répondre aux sollicitations de ses partenaires du secteur public et de la chaîne de valeur du béton.

L'APC a ainsi continué à s'impliquer dans les différentes commissions de normalisation et de certification, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre réglementaire et du contrôle, pour garantir aux consommateurs la qualité des produits mis sur le marché.

Dans le domaine de la Santé & Sécurité qui est une priorité stratégique pour les cimentiers et à laquelle ils attachent une importance toute particulière, des actions de prévention sont constamment déployées aussi bien pour leur personnel propre, que pour les sous-traitants et les tiers. Les efforts de sensibilisation aux risques professionnels et de vulgarisation des textes réglementaires marocains ont donné lieu à la production de multiples supports pédagogiques accessibles au plus grand nombre (fiches par nature de risques, capsules vidéo, webinaires, diffusion dans les réseaux sociaux...).

En outre, la préservation des ressources et de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux capitaux pour les cimentiers membres de l'APC. Ils font l'objet d'une attention quotidienne tout au long du processus de production et dans le cadre des programmes engagés par les départements ministériels concernés.

Les membres de l'APC ont poursuivi cette année encore leur mobilisation pour contribuer aux enjeux nationaux : élaboration de la NDC, étude PMR, feuille de route visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre...

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous envisageons la contribution de notre secteur dans la politique volontariste de notre pays face aux enjeux climatiques.

M. Khalid Cheddadi Président de l'APC

99

APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



PRÉSENTATION DE L'APC



MEMBRES DE L'APC



Asment Temara

Asment Temara a été créée en 1976 et fait partie depuis 2012 du groupe international brésilen Votorantim Cimentos.

Cette entreprise opère à travers une cimenterie, huit centrales à béton et un site de granulats.

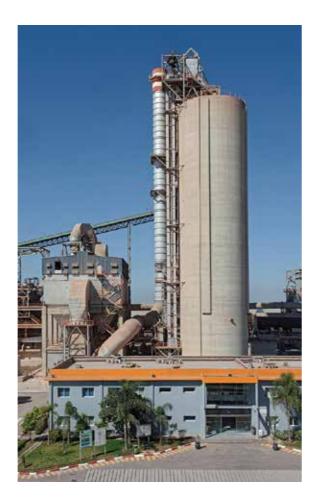
Ciments de l'Atlas

Ciments de l'Atlas est une société marocaine qui produit et développe des ciments et des bétons prêts à l'emploi depuis 2010. Elle dispose de deux cimenteries (Ben Ahmed et Béni Mellal) et de 7 centrales à béton.

ASMENT TEMARA CIMENT-BÉTON







Ciments du Maroc

Fondée en 1951, Ciments du Maroc fait partie aujourd'hui du groupe allemand Heidelberg Materials et s'appuie sur un dispositif industriel constitué de 3 cimenteries, 4 centres de broyage, 5 carrières de granulats et 21 centrales à béton.

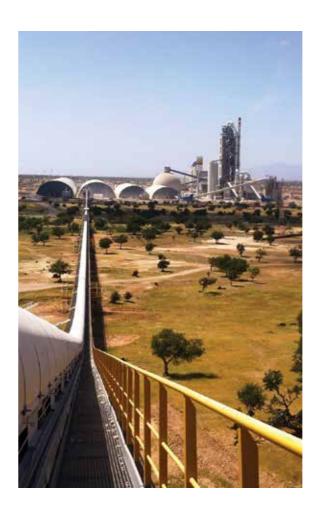
LafargeHolcim Maroc

Présente au Maroc depuis 1928, LafargeHolcim Maroc est détenue majoritairement par une joint-venture entre le Groupe Holcim et Al Mada-Positive Impact.

Son dispositif industriel comprend 7 usines de ciment, 3 centres de broyage, 1 usine de mortier de ciment et 22 centrales à béton.









MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Avec une 1ère usine érigée à Casablanca au début du XXème siècle, l'industrie cimentière est l'une des plus anciennes industries développées au Maroc. En 1982, l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC) à but non lucratif, voit le jour. Au-delà de sa mission de représentation auprès des institutionnels et des groupements professionnels, l'APC veille à mettre en valeur l'effort accompli par le secteur en matière de développement durable : qualité, santé & sécurité, protection de l'environnement, engagement sociétal...



Missions de l'association :

Représenter

collectivement les adhérents auprès des pouvoirs publics et des groupements professionnels ;

Promouvoir

au sein de l'écosystème de la construction, la santé & la sécurité, la préservation de l'environnement et la qualité en veillant à impliquer toutes les parties prenantes ;

Réaliser

des études visant à accroitre l'efficacité et les performances environnementales du secteur et de ses clients ;

Créer

des partenariats avec d'autres associations de l'écosystème de la construction ;

Faire connaitre

les initiatives et les solutions qui sont développées par la profession et ce dans le respect des législation et réglementation en vigueur ;

Assiste

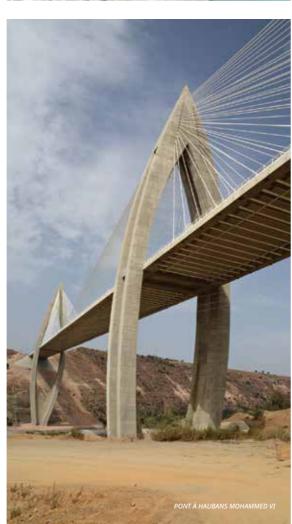
les laboratoires, les centres techniques, les universités et les grandes écoles, ainsi que toutes les institutions dont les activités concourent au développement du secteur cimentier par une avancée dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement;

Aide

à la création et au développement de toutes les œuvres sociales et toutes institutions permettant la valorisation de la profession cimentière ;

Contribuer

au développement de l'écosystème des matériaux de construction.



GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Conformément à ses statuts, l'Association est gérée par un Conseil d'Administration et un Bureau composé de membres élus. La gestion courante est assurée par une structure permanente animée par une Directrice Déléguée, qui assure les relations avec les administrations et les partenaires, la gestion quotidienne et la mise en œuvre des décisions du Bureau.

Pour son fonctionnement, l'Association s'appuie sur ses statuts, son règlement intérieur et sa charte éthique disponibles sur son site internet.

La Directrice Déléguée assume en outre la mission de Compliance Officer et veille à ce titre au sein de l'APC, au respect des dispositions de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et à la conformité aux règles relatives au droit de la concurrence telles que présentées dans le « Guide relatif à la mise en place de programmes de conformité au droit de la concurrence au sein des entreprises et des organisations professionnelles » édité par le Conseil de la Concurrence en décembre 2021.

Composition du Bureau

Khalid CheddadiPrésident (LafargeHolcim Maroc)Malik SefriouiVice-Président (Ciments de l'Atlas)Brahim LaraquiTrésorier Général (Asment Temara)Mohamed BoujanouiAssesseur (Ciments du Maroc)Bouchra GhiatiDirectrice Déléguée (APC)

Au niveau de l'APC, l'animation est assurée par trois comités :

Comité Développement Durable

qui assure le suivi du contexte règlementaire, de la normalisation, de la qualité, de la sécurité ; et qui accompagne le secteur dans son engagement socio-économique et environnemental et la promotion des combustibles et matières de substitution (CMS). Ce Comité s'appuie sur trois commissions thématiques composées de représentants des membres : Commission Qualité, Commission Environnement, Commission Santé & Sécurité :

Comité Partenariats & Prescription

dont la mission est de consolider les relations avec les parties prenantes et de promouvoir le produit ciment et ceux à base de ciment. Ce Comité s'appuie sur deux commissions thématiques composées de représentants des membres : Commission Partenariats et Commission Prescription ;

Comité RSE & Communication

pour mettre en valeur les réalisations du secteur cimentier, en particulier, sa contribution au développement économique et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers les actions RSE déployées par les membres de l'APC.

Les Comités et les Commissions sont composés de représentants des membres de l'association désignés par eux, qui se réunissent en présence du Compliance Officer sur la base d'un ordre du jour.









APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ 9

DISPOSITIF INDUSTRIEL

usines cimentières

7 centres de broyage

23

millions de tonnes de capacité de prodution nominale par an

CENTRES DE BROYAGE 0 TRES DE BRO LafargeHolcim Maroc 0 LIMAT ASMENT TEMARA CIMENT-RÉTON

CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE MAROCAINE

8,5 milliards de dirhams

de valeur ajoutée

6% du PIB industriel 3,8

milliards de dirhams de contribution fiscale et parafiscale

Le secteur cimentier contribue fortement au développement socio-économique du Royaume aux meilleurs standards techniques, écologiques et d'efficacité (chiffres à fin 2020) :

- 8,5 milliards de dirhams de valeur ajoutée,
- 6% du PIB industriel,
- 85 à 90% de taux d'intégration local,
- près de 13.000 emplois directs et indirects,

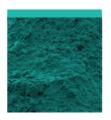
- 20 à 25% de l'investissement privé industriel (hors IDE),
- 15% de la capitalisation boursière (hors secteur financier),
- environ 3,8 milliards de dirhams de contribution fiscale et parafiscale.



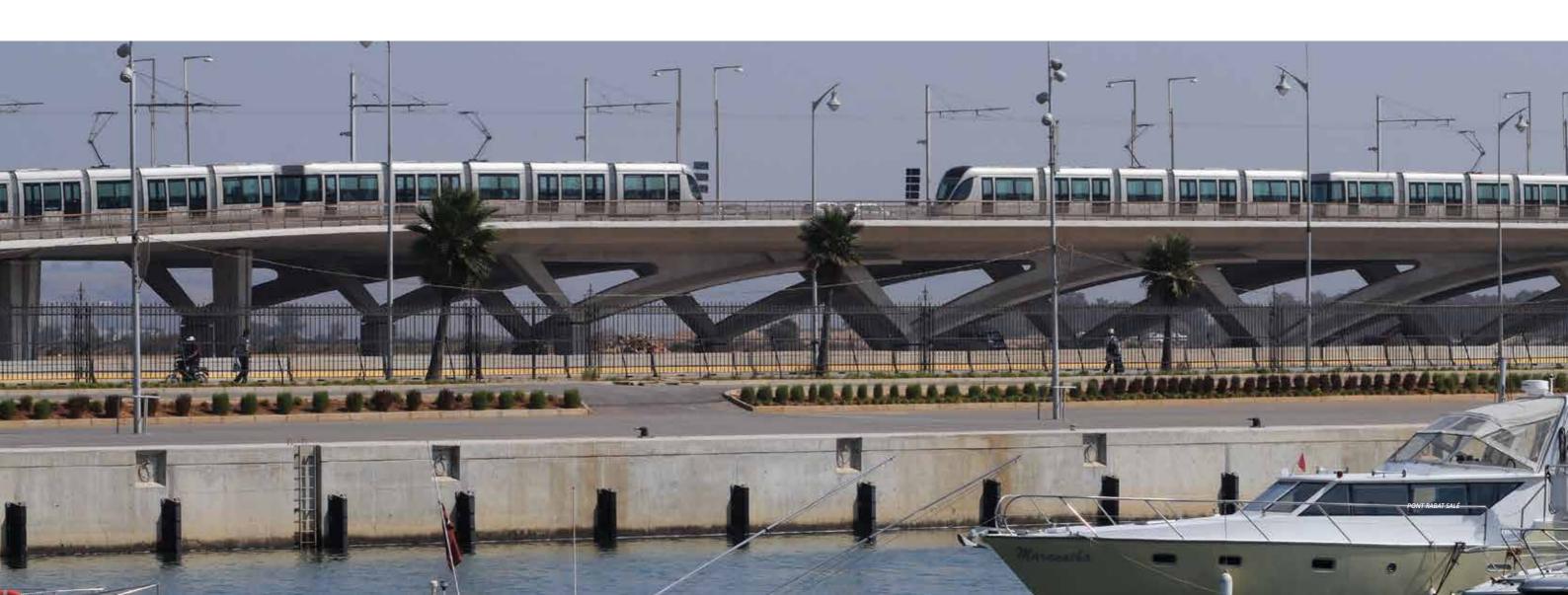








CONJONCTURE ET STATISTIQUES



CONJONCTURE

L'économie mondiale a connu en 2022 une décélération en raison des répercussions de la guerre en Ukraine, du resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés et des perturbations des chaines de valeur mondiales.

Au Maroc, en plus de l'impact de ce contexte international défavorable, le pays a connu son année la plus sèche depuis plus de trois décennies. Près de la moitié du ralentissement économique en 2022 est imputable à la chute de la production agricole.

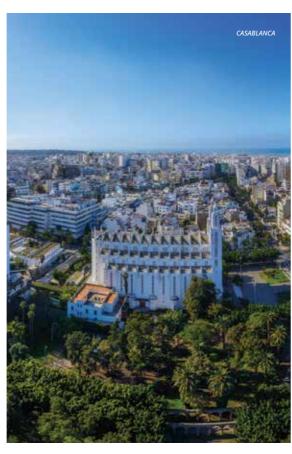
Cette sècheresse a entrainé une contraction de 15,3% de la valeur ajoutée du secteur primaire, tandis que celle du secteur secondaire s'est accrue de +0,3% et celle des services de +5,4%, profitant de la forte reprise du tourisme.

La croissance du PIB national a chuté de 7,9% en 2021 à 1,2% en 2022.

Le taux de croissance économique est resté pour une longue période, inférieur à 5%, avec une moyenne annuelle de + 3,4% entre 2010 et 2019 et + 0,7% entre 2020 et 2022 contre + 5% pour la période 2001 - 2009. Ceci a eu des impacts négatifs sur le plan socio-économique, dont notamment la décélération de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages, la régression de l'épargne, le tassement des emplois...

L'impact de la décélération du pouvoir d'achat sur le secteur du BTP s'illustre notamment par le ralentissement des crédits immobiliers dédiés aux ménages (2,7% à fin décembre 2022 contre 4,9% à fin décembre 2021).

La non reconduction du programme des logements sociaux, qui est arrivé à son terme en 2020, et le report de la mise en place du programme des aides au logement destinées aux particuliers prévu dans le PLF 2023, a gelé l'évolution du segment de l'immobilier résidentiel et les mises en chantier (-13,6% sur le premier semestre 2022).





Le secteur du logement n'a donc pas échappé aux effets de cette baisse de la croissance économique. La demande en logements et les travaux de rénovation du parc existant ont été impactés par le tassement des créations d'emplois, la baisse de l'épargne et la décélération du pouvoir d'achat.

La période 2020-2022 a enregistré une moyenne de 105.631 logements autorisés par an, contre 119.747 pour la période 2016-2019, soit une baisse de 11,8% sur la période. Le segment le plus touché par cette régression a été l'habitat de type marocain qui est réalisé généralement en mode « auto-construction » (-30,4% entre les deux périodes).

Le secteur de l'infrastructure a été moins affecté par la crise sanitaire en 2020 et par la crise économique résultant du contexte international et l'inflation des prix de 2022. Cette performance s'explique par la stabilité des investissements publics dans ce segment avec une réorientation des priorités vers les grands projets hydrauliques (barrages et autres ouvrages), tout en maintenant une mobilisation sur les autres composantes de l'infrastructure et particulièrement la connectivité marine (ports) et terrestre (routes, autoroutes et tram/BHNS).

La demande nationale de ciment avait enregistré en 2011 un pic historique de 16 millions de tonnes. Depuis cette date, elle s'est inscrite dans une tendance baissière.

En 2022, les livraisons de ciment des membres de l'APC, qui est le principal indicateur suivi par les professionnels du BTP, ont été de 12,5 millions de tonnes, soit -10,65% par rapport à 2021.

En comparaison à l'année 2011, la baisse est de -22,6% (et -3,65 millions de tonnes).

La consommation nationale par tête d'habitant est passée de 490 kg en 2011 à 333 kg en 2022.

Hors 2020 qui a été fortement impactée par les effets de la Covid, il faut remonter à l'année 2007 pour retrouver le même niveau de consommation annuelle de ciment.

Le niveau de la consommation de ciment représente à peine 50% de la capacité nationale installée.







STATISTIQUES

(Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville)

Pour se mettre en conformité avec les prescriptions du droit de la concurrence, l'Association Professionnelle des Cimentiers a confié au Cabinet IPSOS le soin de collecter les chiffres des livraisons de ciment directement auprès de ses membres, de les agréger et de les diffuser pour son compte au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Ce dernier procède à leur publication sur son portail après consolidation des livraisons des opérateurs non membres de l'APC.

- Les livraisons nationales consolidées, ainsi que leur répartition par segment (Distribution, BPE, Préfa, Bâtiment, Infrastructure) sont communiquées mensuellement, au plus tard à J+3.
- Quant aux livraisons régionales, elles sont communiquées avec un décalage de 6 mois, en veillant à agréger à la région limitrophe les régions desservies par moins de 3 opérateurs.



SCANNEZ LE QR CODE

pour accéder au portail du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

____ 16 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

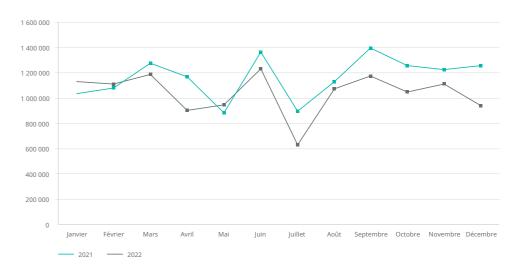
Livraisons nationales consolidées / mois

En tonnes

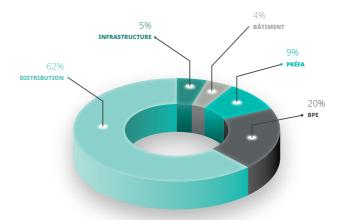
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Livraisons 2022	1 128 552	1 111 350	1 188 217	902 513	945 706	1 229 937	630 479	1 071 990	1 174 683	1 048 975	1 112 013	942 317	12 486 732
Livraisons 2021	1 037 006	1 079 983	1 277 221	1 169 122	882 785	1 363 579	898 429	1 132 899	1 395 542	1 254 798	1 227 984	1 255 552	13 974 900
Écart % par rapport à 2021	8,83%	2,90%	-6,97%	-22,80%	7,13%	-9,80%	-29,82%	-5,38%	-15,83%	-16,40%	-9,44%	-24,95%	-10,65%

Évolution des livraisons mensuelles de ciment 2021 - 2022

En tonnes



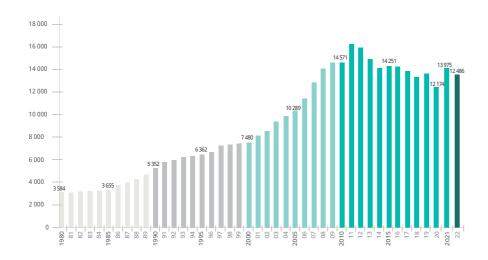
Livraisons de ciment par segment en 2022



APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

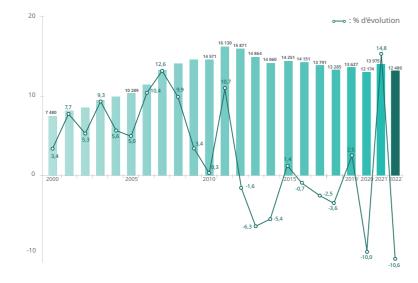
CONJONCTURE ET STATISTIQUES

Livraisons nationales de ciment depuis 1980

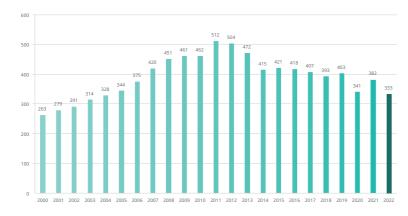


Livraisons de ciment 2000-2022

En KT



Consommation en Kg / Habitant / an



18 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Livraisons par région et par mois à fin décembre 2022 En tonnes

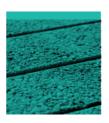
Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tanger-Tétouan - Al Hoceima	147 511	139 170	136 429	114 001	119 104	158 481	73 208	138 573	150 382	138 630	136 275	103 269	1 555 033
Fès - Meknès + l'Oriental	202 990	195 745	204 234	146 451	172 803	204 145	107 236	180 002	197 906	199 219	200 837	170 021	2 181 589
Rabat - Salé - Kénitra	163 390	158 609	167 227	125 856	127 413	172 803	90 453	157 660	166 925	133 899	143 307	130 020	1 737 562
Béni Mellal - Khénifra	45 139	45 473	48 106	34 240	38 858	40 136	37 982	41 661	44 603	45 404	36 766	32 464	490 832
Casablanca - Settat	292 291	276 711	301 818	240 780	218 503	321 874	134 970	283 216	309 389	238 238	290 317	223 563	3 131 670
Marrakech - Safi	121 151	125 006	135 281	108 624	110 814	138 476	87 783	124 799	131 278	124 314	133 935	124 367	1 465 828
Drâa - Tafilalet	24 667	26 840	35 468	95 901	29 997	35 715	23 005	34 389	35 006	37 439	35 410	29 773	443 610
Souss-Massa + Guelmim-Oued Noun + Laayoune-S.Elhamra + Dakhla-Oued Ed-Dahab	131 414	143 798	159 656	36 661	128 215	158 308	75 840	111 691	139 192	131 832	135 169	128 839	1 480 615
Livraisons 2022	1 128 552	1 111 350	1 188 217	902 513	945 706	1 229 937	630 479	1 071 990	1 174 683	1 048 975	1 112 013	942 317	12 486 732

Livraisons par région en 2021 et 2022 (à fin décembre) En tonnes

Région	2021	2022	% Évolution / région
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	1 715 684	1 555 033	-9,36%
Fès - Meknès + l'Oriental	2 431 539	2 181 589	-10,28%
Rabat - Salé - Kénitra	1 913 867	1 737 562	-9,21%
Béni Mellal - Khénifra	620 502	490 832	-20,90%
Casablanca - Settat	3 237 362	3 131 670	-3,26%
Marrakech - Safi	1 748 691	1 465 828	-16,18%
Drâa - Tafilalet	414 840	443 610	6,94%
Souss-Massa + Guelmim-Oued Noun + Laayoune-S.Elhamra + Dakhla-Oued Ed-Dahab	1 892 423	1 480 615	-21,76%
Livraisons	13 974 900	12 486 732	-10,65%

Pour se mettre en conformité avec les prescriptions du droit de la concurrence, les livraisons régionales sont communiquées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville avec un décalage de 6 mois, en veillant à agréger à la région limitrophe, les régions desservies par moins de 3 opérateurs.

APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR CIMENTIER



ENGAGEMENT POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Santé et Sécurité au Travail (SST) est une priorité partagée par tous les membres de l'APC. Elle fait l'objet d'une approche stratégique depuis plusieurs décennies visant à mobiliser et englober l'ensemble de l'écosystème de la construction : personnels des membres, sous-traitants, transporteurs, clients et chantiers BTP...

En plus des supports produits pour aider à la sensibilisation, l'approche se décline aussi au plus près du terrain à travers l'organisation de caravanes de sensibilisation à étapes, sur les chantiers et de séminaires régionaux.

Pédagogie pour mieux gérer les risques professionnels

En 2021, les efforts de pédagogie se sont poursuivis par type de risques englobant à la fois un travail de synthèse du dispositif réglementaire et les mesures de prévention à déployer sur un très large éventail de risques professionnels.

En effet, la réglementation marocaine en matière de Santé et Sécurité au travail est importante. Pour aider à la faire connaitre et la diffuser auprès de toutes les parties intéressées (chefs d'entreprise/encadrement, chefs de chantier/superviseurs, travailleurs et ouvriers), l'APC a mené un vaste chantier qui a abouti à la production de fiches pédagogiques et de capsules de sensibilisation synthétisant et modélisant toutes les exigences réglementaires par nature de risque. Ces supports ont été validés par le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et sont utilisés dans le cadre de formations pour les partenaires du secteur du BTP et de la construction.





Animation des Collectifs Santé et Sécurité au Travail

Pour améliorer davantage la performance santé & sécurité des sous-traitants et transporteurs, et développer les compétences de leurs équipes managériales et opérationnelles, l'APC poursuit l'animation des deux collectifs créés en 2014 et 2015 à cette fin. L'un regroupe 16 entreprises sous-traitantes et le second, 18 entreprises de transport. Des chartes d'engagement ont été signées avec chaque collectif fixant les objectifs suivants :

- le partage d'expériences et la diffusion des bonnes pratiques ;
- l'alignement sur des standards toujours plus exigeants en matière de SST;
- la participation active aux caravanes sécurité APC ;
- la participation aux compétitions pour l'attribution des Trophées Sécurité APC.





Organisation des Trophées Sécurité APC

Pour encourager les efforts des partenaires, les challenger et mieux les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue, l'APC organise régulièrement des Trophées Santé et Sécurité au travail.

Ces Trophées permettent de reconnaître les sous-traitants et transporteurs des membres de l'Association qui se distinguent par leurs pratiques de prévention et d'identifier les voies de progrès pour mieux maitriser les risques professionnels.

Les évaluations tiennent compte :

- du niveau de maturité des entreprises dans leur manière de gérer les risques sanitaires et professionnels;
- du degré d'implication de leur management dans la gestion et la supervision quotidienne des aspects opérationnels de la SST:
- de la capacité des participants à présenter des bonnes pratiques et des initiatives innovantes en relation avec la SST.











APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

QUALITÉ ET DURABILITÉ

Face aux enjeux d'utilisation maîtrisée des ressources naturelles et de réduction de CO_2 , les projets de construction sont appelés à intégrer davantage, la notion de durabilité dès leur conception. Construire bien et pour longtemps, permet d'optimiser, dans la durée, les ponctions sur les ressources naturelles et les impacts sur l'environnement, tout en réduisant les charges d'entretien et de maintenance.

Promotion de la culture Qualité

Au Maroc, l'industrie cimentière a acquis un savoir-faire de haut niveau lui permettant de produire une gamme de produits large et évolutive, pour satisfaire la demande et les besoins en ciment des utilisateurs.

Pour accompagner le développement de ce secteur, les administrations concernées ont mis en place un cadre réglementaire et normatif garantissant la mise sur le marché de ciments de qualité.

Il s'agit essentiellement de :

- Normes des spécifications des ciments ;
- Normes relatives aux techniques des essais sur les ciments ;
- Règles de certification NM Ciment.

Normalisation

La normalisation du ciment remonte à 1974, avec la création de la norme marocaine NM 10.1.004 relative aux liants hydrauliques, leur composition, leurs spécifications et leurs critères de conformité. Cette norme a fait l'objet de différentes révisions pour prendre en compte les besoins spécifiques du marché marocain : d'abord en 1976, puis en 1985 date de son homologation, pour devenir obligatoire à partir de 1988. D'autres révisions ont suivi, en 2003 et la dernière en 2019.

Ce dispositif normatif a été complété :

- En 1994, par la NM 10.1.005 Liants hydrauliques Techniques des essais (version 2008);
- En 1995, par des normes relatives aux ciments particuliers : NM 10.1.156 Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates (version 2007), NM 10.1.157 Ciments pour travaux à la mer (version 2007), NM 10.1.158 Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint (version 2007);
- En 1996, par la NM 10.1.162 Détermination quantitative des constituants :
- En 2018, par la norme NM 20.1.015 relative aux liants hydrauliques routiers (Composition, spécifications et critères de conformité)







Certification NM des produits

La certification NM des produits est une reconnaissance par IMANOR qu'un produit est fabriqué conformément à des caractéristiques spécifiques préalablement fixées dans les normes qui le régissent.

Le certificat est décerné suite :

- À l'autocontrôle réalisé par le fabricant conformément au plan qualité prévu par les normes;
- À l'audit initial par IMANOR du système qualité mis en place par le fabricant avec des prélèvements d'échantillons des constituants et des produits soumis à la certification;
- Aux essais réalisés sur le produit fini et les constituants par un laboratoire agréé par IMANOR;
- À une vérification annuelle du système qualité par IMANOR qui démontre que le produit fabriqué par l'usine est conforme aux exigences de la norme le concernant et que cette usine possède la capacité de fabriquer de façon permanente et constante un tel produit. Ceci implique qu'un suivi de la certification est assuré par les autocontrôles exercés par le fabriquant, et par des visites de surveillance périodiques et ce, selon la fréquence fixée au niveau des règles particulières relatives au produit.

La certification du ciment remonte à 1994. Ce produit a ainsi été le premier produit industriel à être certifié au Maroc.





APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PERFORMANCES FNVIRONNEMENTALES

De la carrière jusqu'au transport des produits finis, les cimentiers sont, à chaque étape de leur process industriel, attentifs à minimiser les impacts de leur activité sur l'environnement, à préserver les ressources naturelles et à réduire leurs émissions et leur empreinte carbone.

D'importants investissements réalisés depuis 1997 ont permis de maintenir les usines aux standards internationaux, d'orienter résolument le secteur vers un mix énergétique à prépondérance verte et de s'équiper pour utiliser des combustibles de substitution.

Sur les 6 dernières années, plus de 1.600 millions de dirhams ont été consacrés par les cimentiers de l'APC à la préservation de l'environnement et l'ensemble de leurs sites ont adopté un système de management environnement ISO 14 001.



L'industrie du ciment marocaine a pris les devants depuis plusieurs décennies pour améliorer ses performances dans la durée, sur le plan des émissions. En plus d'un autocontrôle continu réalisé au niveau des usines, des campagnes de mesures sont effectuées périodiquement par des laboratoires agréés conformément à la réglementation en vigueur.

Ce bilan régulier reporté aux Autorités, confirme que toutes les émissions sont conformes aux seuils réglementaires.

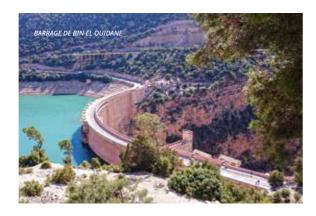
Économie d'eau

L'eau, ressource de plus en plus rare au Maroc, a fait très tôt l'objet d'une attention prioritaire de la part des membres de l'APC pleinement engagés dans la stratégie nationale d'utilisation rationnelle des ressources en eau.

La modernisation de l'outil de production et la mise en place systématique de circuits fermés pour le recyclage de l'eau ont permis de réduire de 43 % la consommation d'eau en 20 ans. En outre, plusieurs sites se sont équipés pour traiter les eaux usagées qui sont ainsi réutilisées dans le procédé industriel.







1.600

Mdh consacrés à la préservation de l'environnement entre 2017 et 2022 4.700

tonnes de déchets plastiques éliminés dans le cadre de campagnes nationales 80%

du mix énergétique électrique d'origine verte

1,2 million

de tonnes de déchets locaux valorisés sous forme d'énergie entre 2017 et 2022 700.000

tonnes par an de déchets locaux valorisés en matière 232.000

arbres plantés et 560 hectares réhabilités depuis 2017

Efficacité énergétique et énergies renouvelables

L'énergie est au cœur du processus industriel des cimentiers. Plusieurs leviers ont été activés pour optimiser au maximum l'efficacité énergétique des installations et des process et des investissements précurseurs ont permis au secteur cimentier national de disposer dès 2005 d'un parc éolien privé, une première à l'échelle mondiale.

Et pour tous les nouveaux projets, les choix se sont portés systématiquement sur les technologies les plus sobres en consommation énergétique.

En ce qui concerne l'énergie thermique, des solutions techniques influant sur le processus de clinkerisation, la conduite optimale et éco énergétique des fours, des investissements de nouvelle génération (précalcination, refroidisseurs, tuyères...) ont contribué à une amélioration notable de sa consommation.

S'agissant de l'énergie électrique, plusieurs actions ont été déployées : broyage vertical, régénération des gaz résiduels, chasse aux pertes par l'optimisation de la consommation électrique, monitoring en continu des puissances et de l'énergie électrique consommée par poste.

Ces efforts portés sur les deux volets (thermique et électrique) ont été couronnés pour 10 cimenteries par une certification du système de management selon le référentiel international ISO 50001.

Par ailleurs, toutes les cimenteries des membres de l'APC utilisent en priorité une énergie éolienne provenant de la production de leurs propres parcs ou livrée dans le cadre de PPA, soit un taux de 80% d'énergie verte dans leur mix énergétique.

Réhabilitation des carrières et biodiversité

L'activité des carrières, fondée sur la présence d'une ressource géologique exploitable, est indispensable à de nombreux secteurs de l'économie dont les industries du ciment.

Réalisée au fur et à mesure de l'extraction selon une programmation prédéfinie, la réhabilitation des carrières se traduit par la valorisation des sites sur les plans paysager et environnemental.

Plusieurs objectifs peuvent être assignés à ces réaménagements : restauration de la biodiversité initiale, plantation d'arbres, aménagement de plans d'eau et de zones humides, préparation du terrain pour exploitation agricole, etc.

Sur les 6 dernières années, les membres de l'APC ont réhabilité 560 hectares. Ils ont également engagé un programme de reboisement dans les environs de leurs unités de production, qui a permis de planter 232.000 arbres sur la même période.



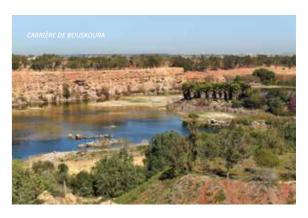
Combustibles alternatifs et économie circulaire

Les cimentiers, dont les fours atteignent des températures matière de 1450°C, ont la capacité de traiter et de transformer les déchets en ressources alternatives combustibles. Sur le plan environnemental, cela permet de substituer les combustibles fossiles et d'éliminer des déchets avec zéro résidu ultime et sans émissions nocives. La valorisation des déchets est ainsi une solution offerte aux collectivités territoriales et aux industriels, qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre, tout en réduisant l'enfouissement et les déversements.

Grâce aux accords et aux investissements réalisés dans les usines (500 millions de dirhams sur les 6 dernières années), les cimentiers sont devenus des fournisseurs de services environnementaux pour les opérateurs économiques et les collectivités marocaines. La répartition régionale de leurs usines leur permet d'offrir cette solution pour mieux maîtriser les impacts des décharges à proximité de leurs sites.

À travers le co-processing, les cimentiers valorisent les pneus déchiquetés, les huiles usagées, les déchets industriels, les combustibles issus des déchets ménagers et d'autres déchets compatibles avec la sécurité des personnes travaillant sur leurs sites. Sur les 6 dernières années, ils ont ainsi valorisé sous forme d'énergie plus de 1,2 million de tonnes de déchets locaux, auxquels s'ajoutent 700.000 tonnes par an de cendres volantes récupérées auprès des centrales thermiques valorisées en matière dans le ciment.

En 2022, les cimentiers membres de l'APC ont substitué par des déchets, plus de 23% de l'ensemble de l'énergie thermique d'origine fossile consommée.





26 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 _____

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les entreprises cimentières sont des industries responsables qui ont à cœur tout leur écosystème.

Là où elles installent leurs usines, elles contribuent à désenclaver, raccorder aux services essentiels, structurer, organiser, créer des emplois, s'impliquer dans la vie sociale des riverains et des communautés.

Bien que l'approche soit globale, chaque site choisit les actions les plus adaptées à son environnement local en écoutant l'ensemble de ses parties prenantes.







Actions de proximité en faveur des communautés

Désenclavement et accès à l'eau

- Aménagement et entretien des accès (routes, pistes...);
- Alimentation en eau potable pour les Douars.

Réhabilitation des écoles et lutte contre l'abandon scolaire

- Construction et mise à niveau des écoles rurales ;
- Distribution de cartables et fournitures scolaires au profit des écoliers;
- Contribution à la scolarisation des enfants ;
- Aide pour l'amélioration du niveau scolaire des enfants en difficulté;
- Convention de transport scolaire ;
- Récompense des meilleurs élèves ;
- Réaménagement de ludothèques.

Formation, soutien au développement de l'employabilité et d'activités génératrices de revenus

- Octroi de prêts d'honneur aux étudiants les plus méritants ;
- $\quad \blacksquare \quad$ Appui à l'insertion socioprofessionnelle des femmes ;
- Formation professionnelle pour les jeunes ;
- Programme d'employabilité des jeunes des régions qui abritent les usines des entreprises cimentières, dans des métiers de mécanique, d'électricité, d'agriculture de plantes médicinales, d'huile d'Argan, de maçonnerie, de transport, de restauration, de coupe et couture, de tissage...;
- Appui aux coopératives régionales ;
- Aménagement d'espace de co-working pour l'employabilité des jeunes.

Développement d'activités sportives et récréatives

- Aménagement de terrains de sport ;
- Subventions aux équipes de sport locales ;
- Soutien aux activités culturelles locales ;
- Visites des sites et participation aux journées thématiques : préservation de l'environnement, sécurité routière...

Aide aux riverains en matière de santé et d'hygiène

- Organisation de caravanes de prévention médicales multidisciplinaires;
- Réhabilitation de dispensaires, contribution à l'équipement ambulatoire;
- Contribution à la prise en charge médicale des populations riveraines vulnérables.

Autres actions de soutien social

- Solidarité intempéries et réalisation d'ouvrages d'art (buses) pour prévenir les dégâts causés par les inondations durant les périodes pluviales;
- Participation à la construction de mosquées ;
- Contribution à la prise en charge des orphelins ;
- Soutien des programmes de développement des organisations de la société civile;
- Assistance sociale au profit des centres sociaux.











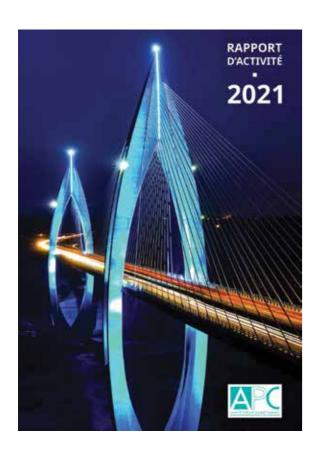


28 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 _____



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES OU ENGAGÉES EN 2022





L'année 2022 a connu une activité soutenue au sein des commissions de l'association en adéquation avec les sollicitations des partenaires, tant étatiques que professionnels du monde de la construction. Les plans d'actions ont permis de faire avancer les sujets prioritaires tels que la mise en œuvre du Protocole signé avec les Autorités dans le cadre de la Stratégie Nationale de valorisation des déchets ménagers, la révision des normes, la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'écosystème de la construction, la participation aux réflexions nationales pour réduire les émissions CO2,....

Pour mieux faire connaître le secteur, ses enjeux, ses réalisations et ses projets, l'APC a conçu et diffusé un rapport d'activité pour l'exercice 2021.

GOUVERNANCE DE L'APC



- Tenue du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de l'APC, le 10 mai 2022 et approbation des nouveaux Statuts et Règlement intérieur de l'association :
- Tenue le 7 mars d'une session de partage animée par le Cabinet UGCC suite à la publication du « Guide relatif à la mise en place de programmes de conformité au droit de la concurrence au sein des entreprises et des organisations professionnelles », émis par le Conseil de la Concurrence le 23 décembre 2021.

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

- Dans le cadre de l'instruction de la demande d'avis émanant du Parlement concernant les hausses des prix enregistrées sur le marché des matériaux de construction, audition de l'APC en août 2022 par les services d'instruction du Conseil de la Concurrence;
- Audition des membres de la FMC, dont l'APC en septembre 2022 par les services d'instruction du Conseil de la Concurrence dans le cadre de la même instruction.



VEILLE NORMATIVE FT RÉGI EMENTAIRE

- Commission Technique de normalisation des bétons, mortiers et produits dérivés (N60): lancement le 31 mai de la révision de la norme béton NM 10.1.008. Un groupe de travail restreint FMC (AMBPE, AMIB, CETEMCO et APC) auquel s'est adjoint le LPEE a été mis en place par la Commission de Normalisation pour étudier le projet et lui faire part de ses recommandations. Plusieurs séances de travail ont été tenues tout au long de l'année 2022.
- Projet de norme ciments bas carbone : un projet élaboré par l'APC a été soumis à IMANOR.
- Révision des normes relatives aux ciments spéciaux NM 10.1.156 (ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates - ES), NM 10.1.157 (ciments pour travaux à la mer) et NM 10.1.158 (ciments à teneur en sulfure limités pour béton précontraint).
- Publication le 17 novembre 2022 de l'Arrêté modifiant et complétant l'arrêté fixant les valeurs limites sectorielles de dégagement, d'émission ou de rejet de polluants dans l'air émanant des installations de production de ciment et des installations de production de ciment pratiquant la co-incinération des déchets.



Anothe complete for he attained on the treastfine invergitings of all differences accounts of the first point account of the treastfine invergitings of all differences accounts of the primary certification of the attained of the attained





APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 33

ENVIRONNEMENT & DÉCHETS

Plan national de valorisation des déchets ménagers

Suite à la signature le 31 décembre 2021 du protocole d'accord relatif à la valorisation des déchets ménagers et assimilés, tenue le 28 février 2022 au Ministère de l'Intérieur, de la 1ère réunion du Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du partenariat en présence de M. Safir, Wali Directeur Général des Collectivités Territoriales, des représentants du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable et des membres du Bureau de l'APC.





Atelier de réflexion stratégique : Ambition développement durable à horizon 2030

Le Comité Technique et la Commission Environnement ont organisé le 10 & 11 mars 2022 à Tanger, un atelier de réflexion animé par deux experts marocains selon le programme suivant :

- Transitions environnementales et climatiques et enjeux posés par les agendas mondiaux;
- Agenda 2030, Stratégie de développement Bas carbone à long terme et NDC (Contribution Déterminée au niveau National) : situation actuelle, positionnement du Maroc et dynamique des acteurs dans le cadre du NMD (Nouveau Modèle de Développement);
- Contribution du secteur cimentier aux ODD (Objectifs de Développement Durable) / Alignement à la SNDD (Stratégie Nationale de Développement Durable) : acquis, réalisations et perspectives d'engagement renouvelé ;
- Réflexion participative sur les engagements et les guidelines pour réussir la transition énergétique.

Organisation d'un séminaire sur l'hydrogène avec Capenergies

Pour avancer dans la réflexion sur l'hydrogène au sein du secteur cimentier, l'APC a organisé le 14 septembre un séminaire sur l'hydrogène, en s'appuyant sur le Pôle de compétitivité Capenergies, association française dont la principale mission est de développer l'innovation pour accélérer la transition énergétique et le développement économique.







ENVIRONNEMENT & DÉCHETS

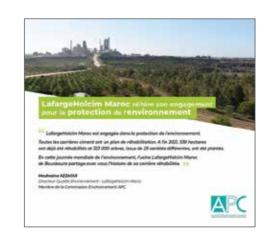
Publications de témoignages à l'occasion des journées mondiales :

- Journée internationale des forêts (21 mars 2022).
- Journée mondiale de l'eau (22 mars 2022).
- Journée mondiale de la Terre (22 avril 2022).
- Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2022).
- Journée mondiale de l'Océan (8 juin 2022).











PARTENARIATS

Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) - Direction de Travail (DT)

Participation de l'APC à la 1ère journée de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels organisée le 20 juin 2022, par la Direction du Travail à Rabat. À cette occasion, le Ministère a distribué aux participants les fiches réglementaires sur les risques professionnels et les conseils adaptés, réalisées par l'APC.





Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV)

Rencontre avec Mme Fatima Ezzahra El Mansouri, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville organisée par la FMC le 15 avril 2022 en vue de présenter la situation du secteur des matériaux de construction. Ce fut l'occasion de présenter l'APC, ses réalisations et ses enjeux et les sujets en cours de discussion avec les équipes du Ministère.



Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD)

- Rencontre avec Mme Leïla Benali, Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable organisée par la FMC le 13 avril 2022, l'occasion de lui présenter l'APC, ses réalisations, ses enjeux et les sujets de développement durable en cours de discussion;
- Suite à une première réunion le 6 janvier 2022 pour présenter la méthodologie de sélection des actions prioritaires de la NDC pour sa stratégie de financement, participation le 24 février à l'atelier consacré à l'industrie du ciment pour parcourir et analyser les programmes identifiés de ce secteur et qui sont prioritaires à la stratégie de financement de la NDC;
- Participation de l'APC aux sessions de formation des acteurs privés et financiers en matière de Finance Climat Verte organisées par le Département Développement Durable du 1er au 3 mars 2022.

Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE)

Participation au Congrès National de la route qui s'est tenu à Dakhla du 10 au 12 octobre 2022. À cette occasion, le Président Khalid Cheddadi a procédé à la signature de deux conventions : une convention cadre de partenariat avec le Ministre de l'Équipement M. Nizar Baraka, et une spécifique avec la Direction des Routes et l'Association Marocaine des Routes. Un stand a été tenu pour présenter la solution LHR : Liant Hydraulique Routier.





Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)

- Envoi à IMANOR de deux projets de normes :
- Projet de norme Ciments Bas Carbone qui s'appuie sur la norme NF EN 197-5 homologuée en septembre 2021 avec une adaptation pour une harmonisation avec la norme NM 10.1.004:
- Projet de révision de la NM 10.1.156 pour une harmonisation avec la dernière version de la NM10.1.004.
- Participation le 7 juillet 2022 à la réunion du Comité d'Orientation des travaux de normalisation (COTN) dans le secteur de la construction.
- Lancement le 3 octobre par IMANOR d'une réflexion sur la révision des règles générales de la certification des produits.
- Participation au Comité Consultatif NM Ciment le 25 novembre 2022.
- Participation au Comité Impartialité de IMANOR tenu le 28 décembre 2022.

Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)

■ Participation du Président de l'APC à une rencontre avec M. Aziz Akhannouch, Chef du Gouvernement, accompagné de Mme Nadia Fettah Alaoui, Ministre de l'Économie et des Finances, de M. Khalid Aït Taleb, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale, de M. Younes Sekkouri, Ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et de M. Ryad Mezzour, Ministre de l'Industrie et du Commerce, le 2 février 2022 à la CGEM.

À cette occasion, le Président de l'APC a rappelé l'importance de la surcapacité de production de ciment qui est de l'ordre de 100% par rapport à la demande nationale et souligné la menace inhérente à la prolifération d'unités de broyage tentées de recourir à l'importation de clinker.

Par ailleurs et dans le cadre du Partenariat CGEM pour l'Action en faveur de l'Économie Verte (PAGE), l'UNITAR a organisé une formation sur l'Économie Verte et Inclusive (EVI) le 18-19 janvier 2022 et à laquelle l'APC a pris part. PAGE est une initiative impliquant cinq agences des Nations Unies (PNUD, PNUE, BIT, ONUDI et UNITAR) initiée en 2013 en réponse à l'appel lancé à la Conférence de Rio+20 de soutenir les pays désireux de s'engager dans une transition vers des trajectoires plus vertes et inclusives.



■ Commission Économie verte

L'APC a pris part à la 1ère réunion de la Commission Économie verte le 28 avril 2022, dont l'objet concerne ses activités du 2ère semestre 2021 et celles du 1°r trimestre 2022. Les principaux sujets abordés sont relatifs au Livre Blanc de la CGEM et les mesures proposées au Gouvernement pour la transition énergétique de notre pays, les initiatives lancées par la Commission concernant la mobilité électrique, le Label Vert, le Cluster Hydrogène, le pacte Qualit'air, la préparation de la COP 27 et enfin le guide de la décarbonation.

■ Séminaires & webinaires CGEM

L'APC a pris part aux séminaires et webinaires organisés par la CGEM sur :

- « Décarbonation : levier de croissance durable », le 12 avril 2022
- Morocco Talks CGEM, le 9 juin 2022
- « Décarbonation, pour une industrie plus compétitive », le 16 juin 2022

Assemblée générale ordinaire de la CGEM

Participation de l'APC à l'assemblée générale ordinaire de la CGEM tenue le 10 juin 2022 à la Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud.



PARTENARIATS

Fédération des Industries des Matériaux de Construction (FMC)

- Participation au Conseil d'administration de la FMC tenu le 22 mars 2022.
- Participation de l'APC à l'Assemblée Générale Élective de la FMC tenue le 13 juin 2022. M. David Toledano a été réélu à l'unanimité des voix, Président de la FMC et M. Mohamed Sqalli, Vice Président Général.











Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA)

Rencontre avec le Directeur Général de la NARSA M. Nacer Boulaajoul le 13 juin 2022. Il a été convenu de faire le bilan des actions réalisées par la NARSA et l'APC et de préparer une nouvelle convention incluant des actions phares.

Association Marocaine des industries du Béton (AMIB)

Tenue le 20 janvier 2022 d'une réunion avec le nouveau Président de l'AMIB, M. Amine Maachi Haddou et son Bureau pour faire le point des chantiers à l'étude entre l'APC et les membres du Bureau précèdent de l'AMIB en vue de relancer ce partenariat.

Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

- Participation du Président Khalid Cheddadi au Conseil d'administration de la Fondation présidée par SAR Lalla Hasna le 3 octobre 2022.
- Atelier de cadrage pour la mise à jour de l'outil Bilan Carbone

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a invité l'APC à un atelier de cadrage au Centre Hassan II à Bouknadel le 8 février 2022. Ont pris part à cette rencontre les membres de la Commission Environnement et leurs collègues cimentiers concernés par le sujet. L'objectif est de mettre à jour l'outil marocain de calcul du Bilan Carbone et renseigner les facteurs d'émission par produit et par activité. L'outil se positionne comme le standard national de référence et sera normalisé et certifié par IMANOR.



Participation de l'APC aux modules de formation délivrés sous le pilotage de la Fondation par le Cabinet ABC :

- Module 1 : Éléments clés de la comptabilité carbone, le 18 février 2022
- Module 2 : La stratégie de transition : comment réaliser son plan de réduction des émissions de GES après son bilan carbone, le 24 mars 2022
- Module 3: La compensation carbone, le 13 juin 2022
- Étude sur les méthodologies de certification des projets de compensation carbone

Participation de l'APC à l'étude sur les méthodologies de certification des projets de compensation carbone lancée par la Fondation Mohammed VI et ses partenaires.

 Participation au Webinaire sur « l'efficacité énergétique au cœur des politiques de décarbonation et d'économie verte » - 26 avril 2022

Facteur d'émission du Ciment

À la demande de la Fondation et pour renseigner l'outil de calcul du Bilan carbone, l'APC a confié au Cabinet Ipsos la consolidation des données des membres pour produire le facteur d'émission du Ciment.

Facteur d'émission global moyen pour toutes les qualités confondues de ciment : $540~{\rm kg}$ de ${\rm CO_2}$ par tonne de ciment.

Cet exercice de consolidation sera réalisé annuellement pour permettre la mise à jour de l'outil de calcul marocain.







38 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 _____

PARTENARIATS

Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN)

Rencontre de la Commission Environnement de l'APC avec les représentants de l'IRESEN - Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles à la ville verte de Benguerir le 14 février 2022.

À cette occasion, le Directeur Général de l'IRESEN et ses équipes ont présenté l'Institut et ses projets avec une visite des installations, des laboratoires et des projets de la plateforme de recherche GREEN ENERGY PARK et GREEN & SMART BUILDING PARK. Ce fut également l'occasion d'explorer les possibilités de collaboration de projets communs entre les deux institutions, notamment dans le domaine de l'hydrogène vert et des technologies propres.









COVAD

- Participation à la réunion d'alignement et de validation du Contrat Performance 2021-2030 « Écosystème Vert » le 27 janvier 2022 par visio-conférence avec le Ministère de l'Industrie et les associations concernées ;
- Participation à la session d'ouverture de la Journée Économie circulaire « Global Green Event » organisée par la Covad en partenariat avec le Ministère de la Transition Energétique et du Développement durable le 15 septembre dans le cadre du Salon POLLUTEC 2022 qui s'est tenu au Parc d'Exposition Mohammed VI à El Jadida.







4C Maroc

- Participation au webinaire sur les « Résultats de la COP26 et engagements du monde islamique et de l'Afrique en matière de changement climatique » organisé par le Centre 4C Maroc, le 15 février 2022, en partenariat avec l'ISESCO, l'UNESCO, CGLU-Afrique, RCREEE, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et COMSATS.
- Participation à la séance de travail relative au plan d'actions 2022-2024 du collège Recherche Expertise Formation (CREF) le 3 février 2022.
- Participation à la conférence nationale sur le thème : « Les acteurs de la société civile au Maroc : quel engagement pour la lutte contre le changement climatique ? » organisée par le 4C Maroc le 22 février 2022.
- Participation à la 11ème session du Conseil d'Administration et à la Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du Centre de Compétences Changement Climatique (4C Maroc), qui a eu lieu le 17 mars 2022.
- Participation à la réunion du Collège Secteur Privé le 30 juin 2022 au cours de laquelle ont été présentés un état d'avancement des missions et projets du Centre 4C, une Analyse de l'impact du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM) sur les secteurs concernés du Maroc et une présentation de l'outil bilan GES actualisé de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

SFIC et SNBPE

Organisation d'un séminaire le 6 et 7 octobre 2022 au siège de l'APC pour les commissions Qualité et Prescription avec l'intervention des experts Laurent Izoret (Directeur délégué Produits à SFIC – Syndicat Français de l'Industrie Cimentière) et Jean Marc Potier (Chargé de mission technique au SNBPE-Syndicat National du Béton prêt à l'emploi) sur « l'évolution des normes béton et ciment vers les solutions bas carbone ».







CETEMCO

- Participation au Conseil d'administration du CETEMCO tenu le 22 mars 2022.
- Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire du CETEMCO tenue le 13 juin 2022.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Publication sur les comptes des réseaux sociaux de l'APC de témoignages des membres de la Commission Santé & Sécurité à l'occasion de :

- Journée nationale de la sécurité routière (18 février 2022).
- Journée mondiale de la sécurité et santé au travail (28 avril 2022).









Organisation de webinaires internes et externes :

- " Gestion et accompagnement SST des sous-traitants chez les cimentiers" (22 avril 2022);
- "Travaux en hauteur" (17 novembre 2022);
- "Engins mobiles" (21 décembre 2022).











Fiches santé & sécurité











Réalisation et diffusion de capsules de vulgarisation SST sur l'hygiène et le bruit au travail :

- Vestiaires & sanitaires dans les locaux de travail ;
- Douches dans les chantiers ;
- Locaux d'hébergement dans les chantiers ;
- Locaux des repas et restauration dans les chantiers ;
- Bruit au travail.

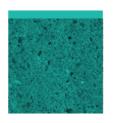








42 APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 ______ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 _____ APC RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 _____



ACTIONS POUR LE CLIMAT

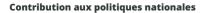


ACTIONS POUR LE CLIMAT

Le Maroc s'est engagé à prendre une série de mesures pour lutter contre le changement climatique dans sa stratégie nationale à horizon 2050. Le secteur de la construction constitue un levier d'actions efficace. En effet, l'impact environnemental des bâtiments est important à toutes les étapes : production des matériaux, production des équipements techniques et leur utilisation.

4 leviers pour limiter l'empreinte carbone

Les cimentiers membres de l'APC contribuent à la stratégie nationale en actionnant 4 leviers pour limiter l'empreinte carbone de leurs activités : substitution énergétique, réduction du facteur clinker/ciment, efficacité énergétique et usage prioritaire des énergies renouvelables. Dans ce sens, l'APC travaille avec les Autorités à l'élaboration d'une norme de ciment bas carbone.



L'APC a contribué à l'étude PMR (Partnership Market Readiness) sur l'opportunité de mettre en place de nouveaux mécanismes de marché carbone au Maroc. Ce projet mondial, financé par la Banque Mondiale, cible en priorité le secteur des phosphates, de l'énergie et du ciment.

Par ailleurs, l'APC a également contribué à l'élaboration de la NDC (Contributions Déterminées Nationalement) du Maroc à travers la soumission de plusieurs projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030.

Engagement dans les travaux du Centre 4C Maroc

Depuis la création en 2016 du Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc), l'APC soutient ses activités et y contribue au sein du Collège Secteur Privé.

Ce centre est une plateforme nationale de dialogue et de renforcement des compétences des différents acteurs dans le domaine du Changement Climatique au Maroc pour qu'elles puissent servir les politiques, stratégies et actions nationales et africaines dans ce domaine.

L'APC a notamment participé aux travaux pour la mise en place de la plateforme MRV nationale (Mesure, Reporting, Vérification) permettant d'accompagner le travail d'inventaires de GES de la production à la validation.







Réflexion pour une Roadmap Gaz à effet de serre

Pour renforcer leur contribution, les membres de l'APC mènent actuellement une réflexion avec l'appui du GCCA (Association Mondiale du Ciment et du Béton) et de la BERD pour se doter d'une feuille de route Ciment et Béton de réduction des gaz à effet de serre sur le moyen et long terme, sous la houlette du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Celle-ci se consacrera à identifier les leviers clés de décarbonation de la production de ciment et permettra d'établir, puis de renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur cimentier pour faciliter la mise en œuvre des actions nécessaires.

Engagement dans les chantiers de la Fondation Mohammed VI

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement anime un réseau de partenaires nationaux et internationaux solide dans le cadre d'une démarche fédérative regroupant l'ensemble des parties prenantes.

L'APC poursuit son engagement dans tous les chantiers : contribution au fonctionnement du Centre International Hassan II de formation à l'environnement, signature du Pacte Qualit'Air et soutien aux projets pilotes de Compensation Volontaire Carbone, participation aux actions de la Task Force pour la décarbonation de l'économie marocaine dont la contribution à la mise à jour de l'Outil Bilan Carbone et la production du Facteur d'émission du Ciment par classes, participation aux formations et aux évènements « Race to zéro »...















ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CIMENTIERS Lotissement California Garden – Immeuble B Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc +212 522 58 99 99